



**Principaux messages d'EAPN sur l'inclusion active  
préparés à l'attention de la Table ronde sur la pauvreté et  
l'exclusion sociale**

**Table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale  
Marseille, les 15 et 16 Octobre 2008**

**Engranger des résultats dans le domaine de  
l'inclusion active  
“Les personnes en situation de pauvreté ne peuvent  
pas attendre!!”**

*8 Octobre 2008*



## Introduction: Qu'en pense EAPN ?

La Table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale de 2008 offre une opportunité majeure d'avancer dans la réalisation d'une approche intégrée de l'inclusion active qui comporterait le droit à un revenu minimum, l'accès aux services et à un emploi durable et de qualité. Toutefois, pour qu'elle puisse avoir une réelle incidence, cette approche de l'inclusion active devra être ancrée dans **les instruments les plus forts de l'UE** et être réalisée comme **une des composantes d'un cadre européen élargi de l'inclusion sociale**. L'inclusion active, en tant que concept, ne vise pas à soulever des questions ni à fournir toutes les réponses. En conséquence, la Commission devra préciser **la manière dont** l'approche de l'inclusion active va réellement **interagir** avec la MOC sur la protection sociale et l'inclusion et la **consolider**, comme le suggèrent les propositions de la Commission sur la consolidation de la MOC publiées dans le cadre de l'agenda social renouvelé<sup>1</sup>.

Le 30 septembre, la Commission a finalement **adopté la recommandation et la communication sur l'inclusion active**, suite à une campagne conjointe menée par EAPN et la Plate-forme Sociale qui souhaitaient éviter que la recommandation ne se limite à une simple communication. EAPN salue vivement cette décision et se félicite des propositions reprises dans ces documents, tout en s'inquiétant de la timidité du ton utilisé ; en effet, il donne l'impression de donner plus de poids à la subsidiarité plutôt qu'à la nécessité d'avancer réellement sur des normes sociales élevées au sein de l'UE.

EAPN s'inquiète tout particulièrement que, d'après les propositions de la Commission, **l'approche de l'inclusion active ne devrait pas avoir d'impact sur « l'application du droit communautaire »**, en ce compris les règles en matière d'aides d'état et les règles communautaires en matière d'attributions des marchés publics. Si cette démarche est adoptée, le constat sera fait que la Commission n'a toujours pas compris l'importance vitale des services d'intérêt général, et principalement des services sociaux, et la nécessité de respecter, dans les règles communautaires, leurs spécificités.

**Néanmoins, EAPN se sent désormais davantage concerné par l'action!** Nous souhaitons voir, sans plus attendre, les signes d'une volonté politique de **réaliser** une stratégie de l'inclusion active **qui aurait une réelle incidence sur les problèmes croissants de la pauvreté et de l'exclusion sociale**.

Dans le contexte actuel **de grave crise financière et économique**, nos membres et nos réseaux sont en colère face à la mauvaise gestion des institutions financières qui reflète les dangers du modèle économique et financier actuel de dérégulation et son impact probable sur les victimes les plus vulnérables : les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. La crise actuelle témoigne également de l'extraordinaire absence de responsabilité politique, du déficit d'intervention ou de contrôle par les institutions démocratiques sur les intérêts économiques dominants. Dans ce contexte, un engagement pour une mise en œuvre énergique d'une stratégie pour une inclusion active positive, s'inscrivant dans le cadre d'une vision plus large de l'Europe démocratique et sociale, devient d'autant plus urgent. Une approche commune de l'inclusion active doit se traduire par l'exigence d'une garantie des droits fondamentaux via une bonne gouvernance active, en sécurisant le droit au revenu minimum, l'accès à des services de qualité abordables et un véritable soutien à l'accès à des emplois décents.

---

<sup>1</sup> Propositions de la Commission : consolidation de la MOC

Nous exhortons la Commission et le Conseil des ministres à assumer sérieusement cette responsabilité et à réaliser une inclusion active basée sur les droits fondamentaux, par le truchement d'une MOC sociale consolidée et dans le cadre d'une nouvelle vision sociale et durable de l'UE.

## Qu'est-ce qui est nécessaire?

En juin 2008, EAPN a élaboré ses propres principes alternatifs pour une approche positive de l'inclusion active lors d'un séminaire qu'il a organisé à Paris<sup>2</sup>. Dans le document qui les expose, nous présentons également une manière de réaliser ces principes.

### Les messages clés d'EAPN pour la réalisation de l'inclusion active

- 1) **Une vision politique forte et un message transmis de manière efficace** – défendre les droits des personnes en situation de pauvreté à un revenu minimum, à accéder aux services et à des emplois de qualité.
- 2) **Trois piliers indivisibles – en commençant par un revenu adéquat** – un revenu adéquat, l'accès à des services de qualité abordables et une véritable aide à l'accès à des emplois décents – en capitalisant sur la base solide d'un revenu adéquat.
- 3) **Une feuille de route concrète pour la réalisation d'une inclusion active ancrée dans la participation** – en précisant la manière dont sera réalisée et suivie l'inclusion active par le biais de la MOC sociale
- 4) **Un financement des approches ascendantes** – en confirmant comment seront utilisés les fonds structurels pour soutenir les initiatives innovantes de la base afin de promouvoir l'inclusion active ; envisager également d'autres sources de financement.
- 5) **Des approches économiques et sociales cohérentes de l'inclusion – en garantissant que l'inclusion active soit effectivement intégrée transversalement** par le truchement de la stratégie de Lisbonne, notamment via la Stratégie Européenne pour l'Emploi et le suivi de l'agenda social renouvelé, en plaçant le social et le durable au cœur de l'agenda pour l'après-2010.

### 1. Une vision politique forte et un message transmis de manière efficace

- La force d'une approche basée sur l'inclusion active découle **de son caractère intégré**, qui soutient l'inclusion sociale, et de la reconnaissance de son lien avec un cadre de l'inclusion social élargi et ancré dans une approche basée sur les droits. Cette démarche doit être promue et expliquée à tous les niveaux afin qu'elle soit clairement comprise. Comme nous l'avons souligné lors du séminaire d'EAPN sur l'inclusion active de juin : *"Il convient de convaincre les gouvernements qu'investir dans l'inclusion active n'est pas un coût, mais un bénéfice pour la société"*<sup>3</sup> et ils devraient reconnaître que le coût de l'inaction est encore plus élevé. La

<sup>2</sup> Voir le rapport d'EAPN : oui à une Inclusion active fondée sur les droits. compte-rendu du séminaire d'EAPN, Paris juin 2008

<sup>3</sup>

Commission doit investir du temps et des ressources dans la promotion d'une telle vision de l'inclusion active et aider les états membres à faire pareil sur le plan national.

- Ce message doit mettre en évidence **la valeur ajoutée de l'inclusion active** et remettre en question les hypothèses actuelles relatives à la légitimité de mesures d'activation sur le marché de l'emploi plus étroites et axées sur la participation à des programmes de création d'emplois en échange d'allocations. Avant tout, il devra plaider en faveur d'une action urgente visant à s'attaquer à la menace croissante de la pauvreté et de l'exclusion sociale grandissante. L'inclusion active doit devenir un outil volontariste capable d'apporter la sécurité dont les gens ont besoin, de relever les défis liés à l'insécurité et à la récession économiques et d'empêcher que davantage de personnes ne tombent dans la pauvreté.

## 2. Trois piliers indivisibles – en partant d'un revenu adéquat.

- **Il est vital que l'inclusion active comporte trois piliers intégrés.** S'attaquer uniquement au revenu et à l'accès au travail équivaut à traiter la pauvreté et l'exclusion sociale comme un problème purement monétaire. S'engager dans des stratégies qui se montrent à la hauteur du caractère pluridimensionnel de la pauvreté, qui se basent sur les droits fondamentaux et qui intègrent l'accès aux services est le principe de base de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale et doit transparaître dans la réalisation de la stratégie pour l'inclusion active.
- **Le revenu minimum comme pierre angulaire.** Seul un revenu suffisant pour vivre dignement peut apporter aux personnes la sécurité de base nécessaire pour chercher un emploi ou pour une future insertion sociale. La crise économique actuelle, liée à l'envolée des prix de l'énergie du logement et de l'alimentation, l'impact des restrictions de crédits sur les propriétaires fonciers à bas revenus et sur les personnes endettées ainsi que l'incidence des pertes d'emplois et des salaires plus faibles, exigent, de la part de l'UE, une déclaration forte visant à garantir un revenu adéquat en tant que droit social ainsi que l'accès à l'emploi, en tant que condition préalable essentielle. L'évaluation du caractère adéquat doit se faire en lien avec le calcul du pouvoir d'achat actuel sur base de la situation réelle des ménages, et non pas sur base de modèles théoriques. Pour être efficaces, ces évaluations doivent être ancrées dans un processus de gouvernance participatif.<sup>4</sup>
- Une approche intégrée doit être réalisée via des **structures et des mécanismes intégrés.** Il convient d'accorder la priorité à la création de guichets uniques d'information efficaces axés sur les personnes et apportant un soutien à l'insertion. Ces centres devraient apporter **une aide indépendante et intégrée répondant aux besoins primaires des personnes** – par exemple, garantir un revenu adéquat et l'accès aux services tout en assurant des *parcours* d'aide personnalisée vers la formation, l'éducation, une activité utile ou le travail. Toutefois, de tels guichets d'information devraient respecter la dignité et les choix des personnes concernées et ils ne peuvent viser à mettre plus facilement la pression sur les allocataires sociaux afin qu'ils acceptent un emploi à tout prix. Il conviendra de définir clairement comment aider les personnes pour qui l'accès à l'emploi, ou l'accès au travail, n'est pas une option réaliste, en leur

---

<sup>4</sup> Voir rapport d'EAPN– Normes sociales: [www.eapn.ie](http://www.eapn.ie)

offrant des parcours vers une activité utile sans les menacer de réduire ou de leur enlever leurs aides.

- Les services intégrés doivent se baser sur le **respect des droits fondamentaux des personnes à un revenu, à des services et à un emploi** et *“garantir que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient traitées dans le respect de leur dignité, plutôt que blâmées et culpabilisées”*.<sup>5</sup> Pour la plupart des ONG offrant des services non lucratifs, pareille démarche représente le point de départ de l'offre de services sociaux d'aide. Les ONG prestataires de services devraient être considérées comme des pionnières de l'offre de services sociaux basée sur les droits ; leur valeur ajoutée devrait être reconnue, valorisée et clairement soutenue. Il s'agirait d'intégrer une meilleure promotion et mise en œuvre des dispositions européennes en matière de marchés publics afin de garantir que les bailleurs de fonds publics accordent la priorité qu'il se doit à une offre de qualité plutôt qu'aux plus bas prix.
- **Il conviendrait d'établir un lien plus évident entre les stratégies pour l'inclusion active et la discrimination** en reconnaissant que toutes les causes de discrimination ne sont pas protégées de la même manière par la loi, que ce soit au niveau européen ou national. Bien qu'il existe une référence à la recommandation sur l'égalité des chances pour les usagers de services et les employés, *« en tenant dûment compte de la diversité des usagers »*, elle ne constitue pas une reconnaissance valable des barrières discriminatoires spécifiques qui s'érigent devant des groupes particuliers. Il conviendrait d'insister davantage sur la précision de la terminologie et de la méthodologie ; par exemple, des références assez vagues aux migrants/minorités ethniques et aux autres groupes, la reconnaissance des réalités et des obstacles spécifiques auxquels sont confrontés différents groupes ainsi que l'incidence des causes de discrimination multiple (par exemple, les migrants âgés, les femmes Roms...etc.).
- **L'accès à des emplois de qualité durables** ne peut être considéré comme facultatif, mais il devra s'accompagner d'une création délibérée d'emplois, d'actions visant à garantir des salaires décents et des conditions de travail de qualité. Dans le nouveau contexte économique, il sera encore plus essentiel que le travail offre une véritable porte de sortie de la pauvreté. En d'autres termes, il s'agira de mettre au point, avec les partenaires sociaux, des mécanismes visant à garantir un revenu minimum qui offrirait un salaire décent et des parcours de progression professionnelle et de développement des compétences. Il s'agira également de se montrer déterminés face à la mise hors la loi de l'emploi précaire tout en aidant les travailleurs de l'économie informelle à régulariser leur situation. L'économie sociale et les autres formes de travail protégé offrent clairement un potentiel fort pour aider les personnes les plus éloignées du marché du travail à trouver un emploi décent ; elles devraient, dès lors, recevoir un soutien spécifique.
- **Se montrer honnête par rapport au plein emploi** – l'UE doit également reconnaître qu'il n'existe pas suffisamment d'emplois de qualité sur le marché du travail pour tous. La priorité donnée actuellement aux solutions basées sur l'offre ne peut pas remédier à la situation. Le marché de l'emploi n'absorbe pas toute les personnes souhaitant travailler ou aptes à le faire. Le déclin économique risque également d'influencer négativement le nombre et la qualité des emplois. En conséquence, il conviendra de trouver d'autres solutions afin de consolider le droit

---

<sup>5</sup> Compte-rendu d'EAPN sur le séminaire inclusion active de juin 2008.

à un emploi décent par le biais d'une création effective d'emplois, d'un esprit d'entreprise inclusif, de la réduction des heures de travail et de l'aide aux personnes dans la recherche d'un emploi et d'autres formes d'insertion sociale.

- **Réaliser le droit à des services abordables et de qualité**

Les propositions de la recommandation en matière de services ne sont pas suffisamment ambitieuses pour respecter pleinement l'importance des services d'intérêt général et des services sociaux dans l'approche de l'inclusion active. Parfois, elles semblent accorder la priorité à des questions relatives aux contraintes budgétaires et à la subsidiarité plutôt que de souligner l'engagement déclaré de la Commission en faveur de la consolidation d'une approche basée sur les droits des services et pour le soutien à la définition de normes sociales nécessaires. L'accent placé sur une aide sociale "appropriée" peut être interprété de différentes manières et renforce une vision fonctionnelle en vertu de laquelle les seuls services importants sont ceux qui appuient l'inclusion sociale et économique plutôt que de défendre un droit universel à tous les services d'intérêt général. L'**accessibilité financière, l'accessibilité et la nécessité de s'attaquer aux situations urgentes** doivent apparaître comme une condition préalable au cœur de l'approche des services, si on souhaite que la démarche de l'inclusion ait une chance d'avoir une incidence réelle sur l'exclusion et sur la pauvreté. Il est également crucial d'associer les usagers des services à leur évaluation ainsi que de veiller à la participation des personnes actuellement exclues ou victimes de discrimination. En d'autres termes, il convient de ne plus se limiter aux seuls critères de la satisfaction des consommateurs, mais mettre en place un dialogue structuré et permanent et une approche de partenariat avec tous les acteurs, y compris les usagers et les personnes en situation de pauvreté ; ces démarches devraient être ancrées dans l'offre de services locaux de proximité.

### **3. Une feuille de route concrète pour la mise en œuvre de l'inclusion sociale par le biais de la MOC.**

Une feuille de route claire et détaillée s'impose, qui indique **comment et quand** la stratégie d'inclusion active réalisera ses objectifs, sera mise en œuvre et évaluée via la MOC et se basera sur la participation active de l'ensemble des parties prenantes, y compris des personnes en situation de pauvreté.

#### **a) S'accorder sur une vision commune, sur des principes et des objectifs**

Chaque état membre devrait prendre un engagement fort à propos du contenu des trois axes, des principes communs, de la vision globale et des objectifs. EAPN souhaite que les ministres fassent une déclaration explicite à ce propos et qu'ils veillent à ce que l'approche d'inclusion active et ses objectifs prennent une place centrale dans les conclusions du Conseil de printemps 2009 et dans le nouvel engagement que les chefs d'états et de gouvernements prendront dans leur vision de l'après-2010.

#### **b) Fixer des normes européennes pour chaque axe**

L'UE doit progresser vers l'adoption de normes sociales communes pour chacun des axes.<sup>6</sup> Pareil objectif exigera un débat actif parmi les parties prenantes, tant à propos du contenu que des méthodes d'élaboration des normes en question. En vue de cet objectif, l'apprentissage mutuel doit plus encore que maintenant porter sur les meilleures méthodologies et les meilleurs outils. EAPN souhaite que les propositions élaborées lors du projet transnational financé dans le cadre du Programme communautaire et intitulé « Vers une initiative de l'UE sur les normes sociales » reçoivent un large soutien. Ce projet a impliqué plusieurs réseaux nationaux d'EAPN<sup>7</sup> et a proposé une série de méthodologies visant à élaborer et à évaluer des normes sociales de revenus adéquats dans le cadre d'un processus participatif et sur base de groupes de réflexion avec des représentants de la populations des états membres concernés, dont des personnes en situation de pauvreté. Ces groupes devaient identifier les principaux éléments d'un revenu adéquat pour une vie dans la dignité, et suivre régulièrement les nouvelles conditions et leur impact, à côté d'autres mécanismes de normalisation.

#### **c) Elaborer des indicateurs de suivi des résultats**

Une série d'indicateurs devra être élaborée pour suivre non seulement les résultats engrangés dans les différents piliers (adéquation, couverture, efficacité du soutien à un revenu minimum adéquat), mais également le niveau de réalisation d'un service intégré et son efficacité pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Les données ainsi recueillies devront être triées en fonction de l'origine ethnique, du genre et d'autres facteurs afin d'analyser l'impact de la stratégie sur des groupes cibles donnés et sur les personnes victimes de discriminations multiples.

#### **d) Cibles prioritaires**

Il est crucial de s'accorder sur des cibles prioritaires pouvant être évaluées pour juger de l'efficacité de la stratégie. Celles-ci devraient être directement liées aux cibles proposées en vue de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale,<sup>8</sup> en précisant de quelle manière la stratégie d'inclusion sociale sera un outil pour réaliser ces objectifs. Eléments prévus :

- application d'un nouveau revenu minimum adéquat et impact sur la pauvreté
- Impact sur les travailleurs pauvres et sur l'emploi
- augmentation de l'offre et de l'accès à des services de base (accueil de l'enfance/logement/santé/éducation)

#### **e) Un lancement ambitieux et le suivi de la stratégie et de la feuille de route**

La stratégie d'inclusion active, basée sur la recommandation de la Commission et réalisée par le biais de la MOC sociale, devra bénéficier d'un lancement à la mesure de l'objectif, en présence du Conseil, de la Commission et du Parlement– tous rassemblés pour fixer la vision globale et les principaux objectifs de la stratégie, ainsi que ce qu'elle veut réaliser et pour quand. Ce lancement devra trouver un écho au niveau national, via des débats dans les parlements européen et

---

<sup>6</sup> Résolution adoptée lors de l'Assemblée générale d'EAPN, Bulgarie 2008, sur l'exigence de mener des actions de plaidoyer

<sup>7</sup> Voir [www.eapn.ie](http://www.eapn.ie)

<sup>8</sup> Voir : « Une MOC plus forte, oui, mais pas assez pour faire une différence ». Réponse d'EAPN et propositions en vue d'une consolidation de la MOC. 18 septembre 2008. [www.eapn.eu](http://www.eapn.eu).



nationaux. Un autre événement de même envergure devrait être organisé en 2010 pour évaluer les progrès réalisés.

**f) Inscrire la stratégie d'inclusion sociale dans les Plans d'action nationaux et dans les rapports nationaux sur la stratégie « protection sociale et inclusion sociale »**

La stratégie devra se réaliser par le biais des plans d'action nationaux « inclusion » et des rapports stratégiques, si nous voulons que les pays se l'approprient et lui donnent une véritable visibilité politique. La stratégie ayant raté le coche de l'actuel cycle des rapports nationaux de stratégie et puisque les états membres ne se sont pas engagés à présenter des rapports annuels, il conviendra d'entamer, dès 2009, un cycle distinct de rapports lié à la mise en œuvre de la recommandation sur l'inclusion active, avec le soutien d'une note d'orientations détaillées de la Commission.

**g) Promouvoir activement des plans régionaux et nationaux**

La réussite de la stratégie dépendra de son ancrage régional et local. Il s'agit d'une occasion unique offerte aux états membres pour qu'ils encouragent les autorités régionales et les collectivités locales à mener des discussions détaillées avec l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre de l'inclusion active, dans le cadre d'un processus de planification régionale ou locale sur l'inclusion sociale pouvant alimenter l'évaluation des rapports stratégiques.

**h) Utiliser l'inclusion active pour donner un nouvel élan à la participation des ONG à la MOC**

L'occasion est rêvée d'utiliser l'inclusion active pour appliquer de manière correcte les propositions de la note d'orientations 2008 sur la participation et la gouvernance dans la MOC. Il faudra donc dépasser le simple stade de la consultation pour promouvoir une participation active de qualité et des approches de partenariat. **L'objectif à long terme devrait être la mise en place d'une « approche conjointe de l'inclusion active »**, par le biais d'un dialogue structuré permanent avec les personnes les plus concernées (les personnes en situation de pauvreté), et avec les ONG et les syndicats qui les soutiennent, sans oublier les autres parties prenantes des secteurs privés et publics, dans la conception des politiques, leur application et leur évaluation.

**i) Inscrire l'apprentissage mutuel / la révision par les pairs à tous les niveaux**

Un échange dynamique s'impose entre les états membres afin de capitaliser sur les approches les plus réussies et d'analyser les problèmes communs et les solutions partagées. Sur base du succès du processus européen de révision par les pairs, il convient de mettre en place un nouveau forum aux échelons nationaux et européen, ouvert à un large éventail de parties prenantes afin de garantir un véritable apprentissage mutuel. Ces forums devront impliquer de manière active les ONG et les personnes en situation de pauvreté, pour que celles-ci puissent alimenter et évaluer les approches et les programmes. Elles établiront également un lien direct avec les initiatives de terrain qu'elles mènent, ainsi qu'avec des exemples positifs d'innovation sociale ascendante.

**j) Veiller à ce qu'il y ait une section du Rapport conjoint et du Rapport sur la situation sociale consacrée spécifiquement au sujet**

La Commission veillera à ce que l'ensemble des outils disponibles soient réellement utilisés dans le processus de suivi. Le rapport sur la situation sociale devrait donner une évaluation indépendante des principaux indicateurs. Les Experts indépendants devraient également être associés. Le rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale devra contenir un tableau de bord spécifique, afin d'évaluer les résultats obtenus tant au niveau du contenu que du processus, en fonction des propositions de la note d'orientations.



#### k) Recommandations et suivi

La stratégie d'inclusion active devra avoir du mordant. Il faudra donc utiliser le mécanisme du carnet de bord pour évaluer et faire connaître les résultats atteints. La Commission devra être en position de proposer des recommandations spécifiques et de mettre en évidence les performances des états membres.

### 4. Financement des approches ascendantes

- L'inclusion active devrait être considéré comme un **outil tactique central** pour ouvrir la discussion sur l'utilisation des Fonds structurels et comme un instrument spécial<sup>9</sup> pour une meilleure insertion sociale, avec un accent placé sur les fonds ciblés sur l'insertion sociale dans le cadre des financements réservés pour Lisbonne. Pareil choix permettrait de remettre en question la vision excessivement étroite du marché du travail et des approches d'activation qui sous-tend actuellement les fonds structurels et prend insuffisamment en compte les besoins des populations les plus éloignées du marché du travail. La nécessaire réflexion pourrait ainsi débiter sur la tendance qui consiste actuellement à marginaliser les ONG dans l'utilisation des fonds structurels, en dépit du rôle qu'elles jouent dans la réalisation des politiques d'inclusion active. Les 12,4% réservés pour l'insertion sociale dans l'enveloppe totale de 349 millions d'euros réservés dans le cadre de Lisbonne devraient être privilégiés. Cela exigera une stratégie intégrée de coopération interministérielle, l'implication active des parties prenantes, l'élaboration de lignes directrices et le suivi de la poursuite de cet objectif, en coopération avec les autorités de gestion et les organismes intermédiaires.
- La nouvelle priorité donnée à l'**expérimentation sociale et à l'innovation sociale** doit être liée à l'engagement d'utiliser le financement européen pour des initiatives ascendantes. Maintenant qu'EQUAL est terminé, les autorités de gestion des Fonds structurels devront recevoir le message fort que l'UE s'attend à ce que l'inclusion active se fasse via le FSE. Il convient d'établir des critères clairs de soutien aux initiatives locales, ainsi que des propositions gouvernementales sur la réalisation de l'inclusion active. Une Communauté de pratiques pourrait être mise en place dans le but de soutenir cette approche.
- La Commission devra soutenir l'**accès des ONG aux financements publics aux échelons européen et nationaux**, si nous voulons que l'inclusion active mobilise les ressources vitales, les approches novatrices et l'engagement des projets et services des ONG.

### 5. Garantir une intégration transversale de l'inclusion active

L'inclusion active ne peut rester cantonnée au seul domaine de la MOC sociale. Il convient de doter la stratégie d'outils et d'instruments afin qu'elle puisse influencer tous les principaux domaines politiques.

- **Soutenir une meilleure articulation avec la stratégie de Lisbonne révisée via :**
  - Des orientations spécifiques et un suivi dans les Rapports de mise en œuvre des Programmes nationaux de réforme (PRN).

---

<sup>9</sup> Voir rapport d'EAPN Report – Oui à une inclusion active fondée sur les droits !

- Une étude de l'incidence des PRN et une évaluation de l'impact sur une inclusion active positive dans les rapports nationaux de stratégie et dans le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale
- Une évaluation systématique des principaux moteurs politiques qui influent sur la poursuite des objectifs de la stratégie d'inclusion sociale – comme la MOC sur l'Education et la formation, l'impact du marché intérieur, etc.
- **Veiller à ce que l'inclusion active ait sa place dans les politiques de l'emploi via :**
  - La mise à jour des prochaines lignes directrices sur l'emploi, afin de clarifier la vision de l'inclusion active.
  - Un accent spécial placé sur l'impact social de l'activation – évaluée lors de la révision de Cambridge.
  - Une explication, dans les Plans d'action nationaux pour l'emploi, de la manière dont les politiques nationales de l'emploi contribuent à la réalisation du pilier emploi de l'inclusion active.
  - La participation des personnes en situation de pauvreté et des organisations qui représentent leurs intérêts, aux échelons nationaux, lors du débat sur l'apport des politiques de l'emploi à l'inclusion sociale et lors de l'élaboration des plans d'action nationaux sur l'emploi dans le cadre du programme national de réforme, ainsi qu'au niveau européen.
  - La consultation active par le Comité Emploi des ONG de lutte contre la pauvreté et des ONG sociales lors de l'élaboration du processus en question.
  - Un accent spécial placé dans les programmes d'apprentissage mutuel sur la mise en œuvre de l'inclusion active en 2009 et en 2010.
  - Un soutien spécifique apporté à l'économie sociale.

- **Une nouvelle vision sociale et durable cohérente pour l'après-2010**

La stratégie d'inclusion active doit être replacée dans le cadre d'un agenda social plus ambitieux. L'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 marquera le début d'une nouvelle stratégie de l'après-Lisbonne. Nous espérons un engagement plus fort de la part des états membres et des institutions européennes en faveur d'une nouvelle stratégie globale qui placera l'inclusion sociale au centre de ses objectifs et se dotera de cibles concrètes d'élimination de la pauvreté d'ici 2020. Cette vision sociale et durable pourrait donner naissance à une nouvelle stratégie de Lisbonne basée sur 4 piliers égaux et intégrés : croissance économique, emploi, cohésion sociale et durabilité environnementale. La stratégie d'inclusion active n'aura d'effet que si elle s'inscrit dans cette nouvelle vision plus cohérente d'une Europe sociale.

## Pour de plus amples informations sur les publications d'EAPN

- Vous trouverez toutes les publications sur l'inclusion active sur notre site web: [www.eapn.eu](http://www.eapn.eu)
- [See EAPN Network News on Adequate Income.](#)
- ["Oui à une inclusion active fondée sur les droits! Promouvoir les Principes d'EAPN sur l'inclusion active » – compte-rendu du séminaire d'EAPN sur l'inclusion active, organisé à Paris le 13 juin 2008.\(avec les principes d'EAPN en matière d'inclusion active\)](#)
- [Une MOC plus forte, oui ; mais pas assez pour faire la différence ! Réponse et propositions d'EAPN sur la consolidation de la MOC, 16 septembre 2008](#)



Pour de plus amples informations, veuillez contacter Sian Jones au secrétariat d'EAPN-  
[sian.jones@eapn.eu](mailto:sian.jones@eapn.eu).  
Consultez également le site d'EAPN : [www.eapn.eu](http://www.eapn.eu)